

ANNEXE N°04

PROGRAMME TECHNIQUE

Applicable à l'opération :

Travaux de mise en conformité du décret BACS

Note d'Information Complémentaire :

La présente consultation devra prendre en considération les deux Diagnostics en annexe (Annexe n° 1 & 2), à une exception, concernant les installations « Chaude et Froide » du Bâtiment NAPIAS qui sont en cours de travaux de remplacement.

La présente consultation devra tenir compte de l'installation finale après les travaux projetés d'amélioration autour de la GTB qui fera OBLIGATOIREMENT l'objet d'une concertation entre la maîtrise d'ouvrage et le maître d'œuvre retenu.

Au cas où les travaux projetés à NAPIAS ne seraient pas engagés, le maître d'œuvre retenu devra prendre toutes les dispositions nécessaires afin que l'ensemble des installations soient viable, fiable et pérenne.